

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale et de l'OA
du Centre culturel de Floreffe
du lundi 23 septembre 2024**

Membres présents :

Chambre publique

Magali Deproost
Christine Grard
Bertrand Jacques
Barbara Bodson
David Angenot
Anne Romainville

Chambre Privée

Guy Dieudonné
Jean-Michel Flamant
Hervé Legros
Paulette Van Aelst
Christian Verbert
Benoît Masquillier
Jean De Waele
Anne Jouniaux
Jules Ernoux
Yvette Mirguet
Alain Baume
Aurélié D'Aries

Membres excusés :

André Seumaye

Membres absents :

Pascal Lesire
Séverine Finet
Philippe Hubaux
Claude Pirotte
Dominique Lesire
Catherine Porphyre
Emmanuel Lambrechts
Anne Moulin
Philippe Caxton
Christine Colaux
Donatienne de la Ruelle
Jean-Yves Laffineur
Anne-Lise Cydzik
Joseph Zanussi
Jean-Pierre Mouton

Membres excusés avec procuration :

François Cerisier à Magali Deproost
Jean-Philippe Dave à David Angenot
Violette Grégoire à Anne Romainville

Quorum atteint

Accueil et mot d'introduction par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Christian Verbert.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 août 2023

Approbation à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal de l'OA du 19 août 2023

Approbation à l'unanimité

3. Approbation du procès-verbal de l'OA de la réunion par mail du 4 septembre approuvant l'augmentation des temps de travail de Thomas et Elodie jusqu'31 décembre 2024

Approbation à l'unanimité

4. Approbation du procès-verbal de l'OA du 11 septembre par mail acceptant de rassembler l'OA et l'AG

Approbation à l'unanimité

5. Présentation des comptes 2023 par Pierre Sohet et Pierre Simon

La dimension gestion budgétaire sera accrue pour les prochains contrat-programme (selon la FWB)

L'année n'a pas pu être clôturée dans les délais légaux. Pour des raisons externes et internes, départ du directeur, difficulté avec l'ancienne comptable... moment charnière, ce qui fait que les comptes n'ont pu être clôturés à temps (Normalement avant le 31 juin). Mais ce retard n'engendre aucun préjudice.

Rappel que les comptes reflètent de la santé du CCF.

Le bilan montre les avoirs, les réserves, les dettes etc...

Par rapport à l'année passée, il y a eu des redressements, pour se conformer à la législation.

Au niveau des actifs immobilisés, certaines dépenses ont été portées en investissement (ce qui n'avait pas été fait l'année précédente), par exemple le matériel du Studio n'avait jamais été exprimé au bilan. Cela a été fait cette année > premier redressement significatif effectué sur les comptes.

Actifs circulant (=ce qu'il y a sur les comptes).

En interne, la comptabilité est bien tenue.

Le montant des liquidités est confortable et nous permet éventuellement d'investir un peu, et de mener nos activités en toute quiétude.

Augmentation du montant totale des actifs (de 10.000 € par rapport à 2022).

Au niveau du Passif

Fond affecté et autres réserves, passe de 0 à 52.000€, correspond aux bénéfices passés, des réserves, mais qui n'étaient pas affectés au compte.

L'affectation des fonds peut être modifiée (décision de l'AG, pas de l'OA).

Compte de résultats : s'élève à 427.382,85€

Résultat négatif de 4.589,30€

Malgré le résultat négatif, le réviseur relève des éléments positifs :

- Nous avons une bonne situation financière, liquidité positive et peu de dette (moins que d'actifs circulant).
- Bonne solvabilité, plus de 80%
- Bonne trésorerie
- Perte mais CashFlow positif (=liquidités générées au cours d'une année)

Le réviseur a rédigé son rapport, en fait lecture en séance.

Le Réviseur recommande qu'un inventaire des actifs soit dressé, même de ce qui ne figure plus au bilan. Pour du matériel déclassé, c'est l'OA qui est compétent pour valider le déclassement.

6. Décharge aux administrateurs pour l'année 2023

Approbation à l'unanimité

7. Approbation des règles d'évaluation présentées par Pierre Simon

Présentation des règles par Mr Simon. Modifier l'année au 1.4 = 1 an et supprimer au point 1.9 la mention « agents statutaires », inutile pour le CCF.

8. Approbation du budget prévisionnel 2024 validé par l'OA du 17 octobre 2023

9. Présentation de l'état actuel du budget 2024 par Pierre Simon

Le budget 2024 a été actualisé, afin de rendre une image la plus fidèle possible de la situation financière du CCF.

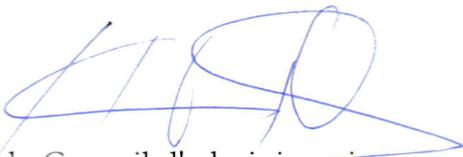
Quels ont été les grandes évolutions par rapport au budget initial approuvé le 17/10/2023 ?

- Subsidés sont définitifs,
- Honoraires expert comptable et avocats ont été adaptés

- Rémunérations ont été adaptées aussi (compte tenu de la situation RH du CCF)

10. Divers

- contrat programme accepté par la commune le 10 septembre
- appel d'offre pour la direction :
11 candidats finalement ont postulés, le jury s'est réuni. 2 étaient exclus d'office. (...) Au final, seulement 3 candidats restant. OR le décret dit que pour passer l'examen écrit, il faut au moins 5 candidats.
- représentation des associations à l'AG : Pour l'installation de la prochaine AG, chaque représentant d'association devra détenir la décision de son OA qui le désigne à l'AG du CCF (et son suppléant).
- expo des peintres et photographes
- Au niveau RH :
 - Romain est toujours malade et est remplacé par Franklin
 - Thomas et Elodie sont passés à 4/5 temps.


Pour le Conseil d'administration,
Christian Verbert, Président

24/09/2024


Centre Culturel de Floreffe asbl
Chemin Privé, 1
5150 Floreffe
081/45.13.46
info@centreculturelfloreffe.be